DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers : *En exercice : 11* *Présents : 7* *Excusés : 2* *Absents : 2* *Votants : 7* *Date de la convocation :* *04/12/2023*	*L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFON, Maire.* *Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.* *Excusés : Jérémie MONGELLAZ pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laetitia SOCQUET-JUGLARD* *Absent : Jean-Loup MARTIN Jacky MARIN-LAMELLET,* *A été élu secrétaire de séance : Gérard VIALLIS*

Délibération n° 2023-D69 - Station de Cohennoz - Convention relative à la distribution des secours sur le domaine skiable avec la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz – Saison d'hiver 2023-2024

Rapporteur : M. Jean-Luc REBORD, 1er adjoint.

Monsieur Jean-Luc REBORD, 1er adjoint, rappelle que les missions de secours sont assurées sur le domaine skiable de Cohennoz par le service des pistes de la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz, article 3 des statuts.

Afin d'officialiser les missions de secours du service des pistes et d'établir les modalités de recouvrement de ces opérations de secours, il apparait nécessaire de conventionner ave la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz.

Monsieur Jean-Luc REBORD soumet donc au Conseil Municipal un projet de convention relative à la distribution des secours sur le domaine skiable de Cohennoz à passer avec la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz pour la saison d'hiver 2023-2024.

Monsieur Christian EXCOFFON ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés *(7 voix pour) :*

- ***Approuve*** la convention à intervenir avec la Société Publique Locale Domaine skiable Crest-Voland - Cohennoz concernant la distribution des secours sur le domaine skiable de Cohennoz pour la saison d'hiver 2023-2024.
- ***Autorise*** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300888-20231211-2023-D69-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2023
Affichage : 14/12/2023

MAIRIE DE COHENNOZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Savoie)